



**unesco**

Man and the Biosphere  
Programme

# Plan d'action stratégique de Hangzhou

pour le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO  
et son Réseau mondial des réserves de biosphère  
(2026-2035)



# DIRECTORY

## 1. Plan d'action stratégique de Hangzhou

- Contexte mondial
- Pertinence par rapport à la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2022-2029
- Évolution du Programme MAB et de son Réseau mondial de réserves de biosphère
- Vision
- Mission
- Objectifs

01

02

03

04

06

07

08

## 2. Cibles d'action du Programme MAB et de son Réseau mondial des réserves de biosphère pour 2026-2035

09

### • Objectif A :

Contribuer à la réalisation des accords multilatéraux sur l'environnement et de l'Agenda 2030 pour le développement durable

10

### • Objectif B :

Renforcer et développer le Programme MAB et son Réseau mondial des réserves de biosphère, notamment les ressources humaines et financières, et renforcer l'excellence du réseau.

15

### • Objectif C :

Développer la recherche et partager les connaissances et les enseignements tirés de l'expérience du Réseau mondial des réserves de biosphère pour faciliter la vie en harmonie avec la nature, s'aligner sur les ODD et inspirer et influencer les futurs durables et les accords post-2030.

21

## 3. Suivi et évaluation du Plan d'action stratégique de Hangzhou

25



# Plan d'action stratégique de Hangzhou

# Contexte mondial

Le Plan d'action stratégique de Hangzhou 2026-2035 place les réserves de biosphère au cœur d'une vision renouvelée de la durabilité mondiale, en relevant les défis actuels et futurs. La vision exprimée dans le Plan d'action stratégique s'aligne sur l'Agenda pour le développement durable à l'horizon 2030 et au-delà, ainsi que le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (KMGBF). Le Plan d'action stratégique intègre également le Pacte pour l'avenir 2024, qui appelle à repenser les modèles de développement et la coopération internationale. Tout en reconnaissant les risques existentiels découlant des choix passés, le Pacte met l'accent sur une trajectoire optimiste qui s'appuie sur la connaissance, l'innovation et la collaboration mondiale.

Le Plan d'action stratégique de Hangzhou vise à conserver et utiliser durablement la biodiversité, à renforcer la résilience des écosystèmes et à contribuer à un avenir climatique positif tout en favorisant des sociétés justes, équitables et durables, en mettant les Peuples autochtones et les communautés locales au cœur de la mise en œuvre. Le Plan d'action stratégique renforce

également le rôle des réserves de biosphère dans l'avancement de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) et s'appuie sur les résultats de l'évaluation des changements transformateurs de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Le Plan d'action stratégique réaffirme en outre l'importance du multilatéralisme pour relever les défis mondiaux tels que la perte de biodiversité, le changement climatique et la pollution par le biais d'une action collective et coordonnée.

Le Programme MAB se positionne comme un moteur de cette transformation, en intégrant dans son cadre le développement durable, la paix, la sécurité et les droits de l'homme. Le Réseau mondial des réserves de biosphère (WNBR) du Programme MAB, créé en 1976, compte en 2025 759 réserves réparties dans 136 pays. Ces sites servent de modèles pour l'intégration de la conservation, du développement durable et du soutien logistique par le biais d'un zonage fonctionnel et d'une gouvernance concertée.

# Pertinence par rapport à la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2022-2029



Le rôle pionnier de l'UNESCO dans le domaine des sciences de l'environnement et de la conservation a commencé avec la Conférence sur la biosphère de 1968, qui a ouvert la voie aux politiques et conférences multilatérales à venir sur le développement durable. Le Programme MAB et son Réseau mondial de réserves de biosphère sont parfaitement alignés sur la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2022-2029, soutenant les ODD, avec une attention particulière à l'Afrique, à l'égalité des genres, à la jeunesse et aux petits États insulaires en développement. La Stratégie 2022-2029 de l'UNESCO est une feuille de route pour adapter l'Organisation aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle, en mettant fortement l'accent sur la coopération internationale, la durabilité et l'action en faveur de sociétés plus équitables et résilientes. Centrée sur la mission fondamentale de l'UNESCO qui consiste à œuvrer pour la paix, la justice et la durabilité, cette stratégie repose sur trois piliers : (i) l'éducation inclusive et équitable, (ii) la science au service de la durabilité et du bien-être humain, et (iii) la culture en tant que moteur du développement durable. Par ses approches multi, inter et transdisciplinaires, et s'appuyant sur plus de 50 ans d'expérience, le Programme MAB contribue aux objectifs stratégiques de l'UNESCO, en favorisant une éducation de qualité, l'apprentissage tout au long de la vie et le développement des sociétés durables. Les réserves de biosphère servent de plateformes d'apprentissage favorisant l'intégration sociale et le dialogue interculturel, appuyant ainsi directement les objectifs de la Stratégie à moyen terme. La contribution du Programme MAB repose sur la recherche scientifique et les savoirs locaux, offrant des solutions fondées sur la nature et la science.

# Évolution du Programme MAB et de son Réseau mondial de réserves de biosphère

Le Programme MAB a été créé en 1971, en s'appuyant sur l'expérience accumulée par l'UNESCO depuis sa fondation en 1945 et en incarnant le mandat initial de construire la paix par l'éducation, la science et la culture. En plus de cinq décennies, le programme a évolué pour couvrir une vision globale de la conservation de la biodiversité et du développement durable, fondée sur la science, qui met l'accent sur l'intervention de l'être humain en tant que partie intégrante de la nature. Au-delà des modèles de conservation traditionnels, les réserves de biosphère donnent la priorité à la relation entre l'être humain et la communauté élargie du vivant, en encourageant l'engagement, la participation et la gestion concertée afin d'améliorer les conditions de vie des communautés locales tout en améliorant la conservation de la biodiversité, faisant ainsi progresser la durabilité.

Créé en 1976 en tant que principale composante du Programme MAB, le Réseau mondial de réserves de biosphère couvre aujourd'hui plus de 7 millions de km<sup>2</sup> et relie plus de 300 millions de personnes vivant dans des réserves de biosphère. Le réseau sert de plateforme mondiale de lieux d'apprentissage pour le développement durable qui fonctionnent comme des modèles d'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique, du patrimoine culturel et naturel, du développement de moyens de subsistance sains et durables, et de l'action en

faveur de la connaissance et de l'inspiration par la recherche, l'éducation, le zonage fonctionnel et la gouvernance participative.

Le Programme MAB et son Réseau mondial de réserves de biosphère ont élaboré des stratégies et des plans d'action participatifs pour guider leurs activités mondiales. Il s'agit notamment de documents clés adoptés lors de conférences internationales, tels que le Plan d'action de Minsk (1983), axé sur l'expansion et le renforcement des réserves de biosphère ; la Stratégie de Séville et le Cadre statutaire (1995), qui ont établi les critères fondamentaux et les fonctions du réseau ; les recommandations de Pampelune (2000), qui ont mis l'accent sur la coopération transfrontalière ; le Plan d'action de Madrid (2008), qui était aligné sur les Objectifs du Millénaire pour le développement ; et la Déclaration et le Plan d'action de Lima (2016), qui ont mis l'accent sur la réalisation des ODD et sur la lutte contre le changement climatique.

Des directives techniques, des bonnes pratiques et des recommandations ont également été élaborées de manière collaborative par les organismes internationaux, régionaux et nationaux du Programme MAB afin de renforcer la gestion des réserves de biosphère. Les directives techniques pour les réserves de biosphère (2022) constituent une ressource clé qui appuie la mise en œuvre des stratégies précédentes et assure une gouvernance



# Vision

Notre vision est celle d'un monde où nous, êtres humains, assumons la compréhension collective de notre avenir commun sur une planète finie et reconnaissons notre interdépendance avec toutes les formes de vie, humaine et autres. Les individus et les communautés collaborent de manière responsable pour créer des sociétés saines, pacifiques et prospères qui vivent en harmonie avec la nature, en mettant l'accent sur la justice intra et intergénérationnelle et sur la solidarité sociale et écologique. La réalisation de cette vision nécessite des changements transformateurs, notamment une profonde remise en question de la relation de l'humanité avec le monde naturel, où les humains sont partie intégrante de celle-ci. Le Plan d'action stratégique de Hangzhou permet aux réserves de biosphère de remplir pleinement leur rôle de catalyseur de ce changement en profondeur sur leurs territoires et au-delà.

cohérente allant de la supervision mondiale aux structures de gestion locales.

Depuis 2013, l'accent a été mis sur l'amélioration de la qualité du Réseau mondial des réserves de biosphère. Cela comprend l'élaboration et la mise en œuvre d'une « Stratégie de sortie » pour s'assurer que toutes les réserves de biosphère deviennent pleinement fonctionnelles conformément aux critères définis dans le cadre statutaire, ou qu'elles se retirent volontairement du réseau. Depuis 2017, cette stratégie s'est transformée en un « Processus d'excellence » qui a permis d'apporter des améliorations notables au zonage, à la gouvernance et à la gestion dans l'ensemble du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Reconnaissant le rôle clé de la jeunesse, le Programme MAB donne de plus en plus la priorité à la participation des jeunes, qui est essentielle pour faire progresser le développement durable et l'équité entre générations. Le premier Forum mondial des jeunes du MAB en 2017 a marqué un tournant. En

effet, il a abouti à la création de réseaux nationaux et régionaux de jeunes. En 2019, un deuxième Forum mondial des jeunes, axé sur la biodiversité, a renforcé cet engagement. Des réseaux régionaux de jeunes, associés notamment à AfriMAB, ArabMAB, EuroMAB et IberoMAB, ont par la suite organisé des forums, élaboré des plans de travail qui contribuent au Réseau mondial des réserves de biosphère et créé des groupes de travail pour renforcer l'engagement des jeunes dans le cadre du MAB. Pour renforcer encore davantage l'engagement des jeunes, un Groupe de travail à composition non limitée sur la participation des jeunes a été créé en 2022, dont les recommandations ont été adoptées par le Conseil international de coordination (CIC) du Programme MAB en 2024.

L'appropriation, la collaboration et l'engagement durable sont essentiels pour que le Plan d'action stratégique de Hangzhou se traduise par des actions concrètes locales, nationales et régionales adaptées à tous les contextes dans le monde entier.



# Mission

Le Programme MAB et son Réseau mondial des réserves de biosphère sont au service de cette vision à la fois à l'intérieur et au-delà des limites des réserves de biosphère. Le Plan d'action stratégique de Hangzhou 2026-2035 articule cette vision autour de quatre approches principales :



- faciliter la réalisation des objectifs et cibles actuels des accords multilatéraux sur l'environnement et des ODD en tirant parti des actions du Programme MAB et de son Réseau mondial des réserves de biosphère comme contribution majeure à la conservation de la biodiversité et au développement durable ;
- renforcer le Programme MAB et son Réseau mondial des réserves de biosphère en augmentant les ressources humaines et financières, en favorisant l'excellence et la collaboration pour l'intégrité écologique, la fonctionnalité et la résilience ;
- promouvoir les réserves de biosphère en tant que moteurs de l'innovation par le biais de partenariats de recherche et de communautés de pratique, en élaborant des réponses rapides aux défis urgents d'un mode de vie durable sur une planète en mutation ;
- tirer parti des connaissances et des pratiques du Réseau mondial des réserves de biosphère pour orienter les accords mondiaux post-2030 et transformer les politiques et les pratiques en vue d'un développement durable et régénérateur.

# Objectifs

Le Plan d'action stratégique de Hangzhou 2026-2035 vise à soutenir les États membres et les autres parties prenantes dans la réponse aux grands défis mondiaux par le biais du Programme MAB et de son Réseau mondial de réserves de biosphère.

À travers le soutien à la science et la recherche et au rôle de modèle des réserves de biosphère sur le terrain, le Plan d'action stratégique apportera une contribution à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au-delà, à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et des accords régionaux pertinents pour les objectifs du Programme MAB au niveau des États membres, du Réseau mondial des réserves de biosphère et de l'ensemble de la communauté du MAB.

Le Programme MAB entend favoriser une coexistence harmonieuse entre l'être humain et la nature à travers les objectifs suivants :



## Objectif A:

Contribuer à la réalisation des accords multilatéraux sur l'environnement et de l'Agenda pour le développement durable à l'horizon 2030 et au-delà.

## Objectif B:

Poursuivre le développement du Programme MAB et de son Réseau mondial des réserves de biosphère, notamment les ressources humaines et financières, et renforcer l'excellence du réseau.

## Objectif C:

Développer la recherche et partager les connaissances et les enseignements tirés du Réseau mondial des réserves de biosphère afin de faciliter la vie en harmonie avec la nature, en cohérence avec les ODD, et inspirer et influencer les futurs durables et les accords post-2030.

# Cibles d'action du Programme MAB et de son Réseau mondial des réserves de biosphère pour 2026-2035

Afin d'assurer une mise en œuvre efficace du Plan d'action stratégique de Hangzhou 2026-2035 et de réaliser la vision et la mission décrites, 34 cibles d'action ont été établies. Chacune de ces cibles nécessite une action urgente et une réalisation d'ici 2035, et est alignée sur les objectifs susmentionnés et les programmes environnementaux mondiaux.

Les cibles d'action constituent un ensemble d'actions volontaires que les pays sont fortement encouragés à considérer, conformément à leurs circonstances et priorités nationales. Étant donné les différences au sein du Réseau mondial de réserves de biosphère et le fait que la définition des priorités aura lieu aux niveaux national, infranational et local, il est encouragé de fixer des cibles plus quantitatives et d'identifier des mesures concrètes à ces niveaux.

Les cibles d'action devraient être mises en œuvre en coopération avec les autorités compétentes, avec les Peuples autochtones et les communautés locales, et grâce au partage des connaissances et à un engagement renforcé des autorités infranationales, locales et des parties prenantes. La mise en œuvre de toutes les cibles d'action nécessitera des financements et un renforcement des capacités.

Le Plan d'action stratégique de Hangzhou 2026-2035 reconnaît que les pays en développement (et en particulier les petits États insulaires en développement) ont besoin d'un soutien accru, par le biais de ressources financières supplémentaires, du renforcement des capacités, de la coopération technique et scientifique, afin d'améliorer les actions de mise en œuvre du Programme MAB et de soutenir la réalisation des cibles d'action.

## Objectif A:

**Contribuer à la réalisation des accords multilatéraux sur l'environnement et de l'Agenda 2030 pour le développement durable**

En plaçant la relation entre l'humain et la nature au cœur de leur objectif, les réserves de biosphère démontrent comment l'intégrité écologique peut améliorer la qualité de vie et la durabilité.

Les réserves de biosphère peuvent servir de sites modèles pour soutenir les pays dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, en contribuant à des approches inclusives de la conservation et du développement durable par l'intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans l'aménagement et la gestion des territoires, et en favorisant l'utilisation durable.

Elles peuvent également contribuer plus largement à la réalisation de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO, des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et des objectifs actuels et futurs en matière de développement durable grâce à la création de synergies et à de meilleures actions coordonnées.

Le Programme MAB et son Réseau mondial des réserves de biosphère peuvent favoriser la paix, la conservation inclusive et le développement durable, catalyser l'action et inspirer un engagement plus large des personnes, des communautés et de la culture pour façonner un avenir durable au-delà de 2030.

### Cible d'action 1

#### Valoriser les réserves de biosphère en tant que modèles de relations entre les êtres humains et la nature

- De 2026 à 2035, toutes les réserves de biosphère illustrent les contributions de la nature à la santé, à la culture, aux moyens de subsistance et au bien-être à travers au moins un projet de démonstration, en mettant l'accent sur le renforcement de la relation humain-nature, inspirant ainsi d'autres territoires en dehors du Réseau mondial des réserves de biosphère.

### Cible d'action 2

#### Appuyer l'Agenda 2030 pour le développement durable

- D'ici à 2030, toutes les réserves de biosphère ont intégré des contributions à la mise en œuvre des ODD dans leur plan ou stratégie de gestion.
- D'ici à 2035, l'Agenda 2030 pour le développement durable et au-delà est reflété dans le plan ou la stratégie de gestion de toutes les réserves de biosphère.
- D'ici à 2035, toutes les réserves de biosphère ont identifié la nature et l'étendue précises de leurs contributions individuelles aux accords multilatéraux sur l'environnement actuels et futurs et les ont intégrées dans leur plan ou stratégie de gestion.

### Cible d'action 3

#### Intégrer les contributions des réserves de biosphère au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

- D'ici à 2030, toutes les réserves de biosphère ont été intégrées dans la planification nationale de la biodiversité et du développement durable, y compris dans les stratégies et plans d'action nationaux et locaux pour la biodiversité, les rapports nationaux, les documents nationaux de planification spatiale, les stratégies de développement durable et les systèmes de suivi et d'établissement de rapports afin de démontrer leur valeur.
- D'ici à 2028, toutes les réserves de biosphère ont identifié leurs contributions au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et les ont intégrées dans leur plan ou stratégie de gestion.

### Cible d'action 4

#### Conserver les habitats naturels

- D'ici à 2035, aucune réserve de biosphère ne subit de perte nette d'habitats naturels dans les aires centrales et autres zones à forte biodiversité, et toutes mettent en œuvre des stratégies pour conserver et rétablir les habitats naturels dans les zones tampons et les aires de transition.
- D'ici à 2035, toutes les réserves de biosphère contribuent à mettre un terme à l'extinction des espèces provoquée par l'homme, grâce à la conservation des habitats, à la réduction de la dégradation des écosystèmes et au maintien de la connectivité et de la résilience.

### Cible d'action 5

#### Favoriser les projets de restauration

- D'ici à 2035, toutes les réserves de biosphère ont identifié et hiérarchisé les zones dégradées et ont lancé ou promu au moins un projet de restauration.
- D'ici à 2035, toutes les zones dégradées dans les aires centrales (le cas échéant) sont en cours de restauration (y compris par régénération naturelle), 50 % des zones dégradées dans les zones tampons sont en cours de restauration et 30 % des zones dégradées dans les aires de transition sont en cours de restauration.

### Cible d'action 6

#### Veiller à ce que les réserves de biosphère contribuent à la réalisation de la Cible 3 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal<sup>1</sup>

- D'ici à 2028, le rôle des réserves de biosphère est pris en compte et, le cas échéant, reconnu dans les stratégies nationales visant à atteindre l'objectif de conservation 30x30 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.
- D'ici à 2030, toutes les aires centrales des réserves de biosphère bénéficient d'un statut de protection juridique leur permettant de répondre à la Cible 3 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.
- D'ici 2028, le potentiel des zones tampons et des aires de transition en tant qu'Autres Mesures de Conservation Efficace Par Zone (AMCEZ) a été étudié au niveau national, avec la participation active des comités nationaux du MAB, des réserves de biosphère, des Peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que de divers détenteurs de savoirs, en tenant compte des conditions et contextes nationaux, régionaux ou locaux spécifiques.
- D'ici à 2030, la contribution des réserves de biosphère à la Cible 3 est intégrée dans les rapports nationaux.

<sup>1</sup> Cible 3 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal : Faire en sorte que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones terrestres et des eaux intérieures, ainsi que des zones marines et côtières, en particulier les zones d'une grande importance pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient dûment conservées et gérées grâce à la mise en place d'aires protégées écologiquement représentatives, bien reliées et équitablement gérées et à d'autres mesures efficaces de conservation par zone, et veiller à créer les moyens nécessaires à cette fin, tout en reconnaissant les territoires autochtones et traditionnels, s'il y a lieu, et en intégrant les zones concernées dans les paysages terrestres et marins plus vastes et les océans, en veillant en outre à ce que l'utilisation durable, lorsqu'elle est appropriée dans ces zones, soit pleinement compatible avec les objectifs de conservation et respecte les droits des peuples autochtones et des communautés locales, y compris concernant leurs territoires traditionnels.

### Cible d'action 7

#### Gérer les actions visant les espèces exotiques envahissantes (EEE)

- D'ici à 2030, les espèces exotiques envahissantes prioritaires présentes dans les réserves de biosphère ont été identifiées et – lorsque cela est praticable et rentable – les réserves de biosphère ont mis en place des approches de gestion, de surveillance, de communication et d'information pour les espèces exotiques envahissantes, reflétant les liens entre l'aire centrale, la zone tampon et l'aire de transition.
- D'ici à 2035, toutes les réserves de biosphère et/ou leurs organisations partenaires ont commencé à mettre en œuvre ces approches et surveillent l'introduction, l'établissement et l'expansion des espèces exotiques envahissantes, en vue de gérer et de contrôler les espèces envahissantes prioritaires afin d'éliminer, de minimiser, de réduire ou d'atténuer leurs effets négatifs.

### Cible d'action 8

#### Réduire la pollution

- D'ici à 2035, toutes les réserves de biosphère ont adopté une approche intégrée pour réduire la pollution de toutes les sources, en particulier les engrais, les pesticides et les plastiques, et préviennent les risques émergents en menant des évaluations locales pour établir des bases de référence, en fixant des objectifs mesurables et en coordonnant les actions entre les autorités et les acteurs clés.

### Cible d'action 9

#### Utiliser les terres productives et les paysages marins de manière plus durable

- Toute utilisation nuisible ou non durable de la biodiversité et des services écosystémiques dans les aires centrales doit cesser dès que possible.
- D'ici à 2030, toute utilisation nuisible ou non durable de la biodiversité et des services écosystémiques dans les zones tampons est évitée.
- D'ici à 2035, toutes les réserves de biosphère ont élaboré des stratégies et mécanismes visant à encourager les partenaires de tous les secteurs à gérer leurs activités de manière écologique et durable. Des mécanismes sont mis en place pour permettre aux secteurs clés de s'engager dans des pratiques durables et régénératrices, tout en favorisant, encourageant et mettant en valeur les meilleures pratiques par le biais de prix, de marques, de certifications, de chartes et d'initiatives de communication.

### Cible d'action 10

#### Mettre en œuvre des initiatives d'action positive pour le climat

- D'ici à 2030, tous les gouvernements reconnaissent et prennent en compte les contributions des réserves de biosphère à la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). De l'Accord de Paris et du Plan d'action de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNUCLD).
- D'ici à 2035, toutes les réserves de biosphère ont intégré des mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques dans leur plan de gestion, en incorporant des solutions fondées sur la nature et/ou des approches fondées sur les écosystèmes, et contribuent activement à la réduction des causes du changement climatique.
- D'ici à 2035, toutes les réserves de biosphère ont mis en œuvre au moins un projet axé sur des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques.

### Cible d'action 11

#### Réformer les structures d'incitation

- D'ici à 2030, toutes les réserves de biosphère ont identifié et signalé les mesures incitatives qui ont un impact négatif sur la biodiversité et les services écosystémiques et préconisent de les réorienter vers des résultats positifs pour la biodiversité.
- D'ici à 2035, toutes les réserves de biosphère collaborent avec les gouvernements, le secteur privé et d'autres parties prenantes pour valoriser les mécanismes financiers durables et explorer des programmes de financement, tout en sensibilisant aux avantages des incitations positives pour la biodiversité et le développement durable.

### Cible d'action 12

#### Transformer les habitudes de consommation

- D'ici à 2035, toutes les réserves de biosphère mettent en œuvre des programmes de sensibilisation, d'éducation au développement durable et de communication pour encourager des habitudes de consommation responsables et des modes de vie durables et régénératifs, en réconciliant les êtres humains avec la nature grâce au développement d'initiatives adaptées au niveau local, et en transposant les exemples de réussites à plus grande échelle au-delà de leurs frontières pour inspirer un changement de comportement durable.

### Cible d'action 13

#### Valoriser la gouvernance inclusive

- D'ici à 2030, toutes les réserves de biosphère démontrent que leur gouvernance est inclusive, transparente et participative, et qu'elle intègre à la fois les savoirs scientifiques, autochtones et locaux, avec le consentement libre, préalable et éclairé des Peuples autochtones et des communautés locales.

# Objectif B:

## Renforcer et développer le Programme MAB et son Réseau mondial des réserves de biosphère, notamment les ressources humaines et financières, et renforcer l'excellence du réseau.

Le Programme MAB et son Réseau mondial des réserves de biosphère passent à une approche de communication moderne et attrayante qui touche des publics divers à tous les niveaux et qui sensibilise au rôle et aux valeurs des réserves de biosphère.

Pour favoriser cette transition, les États membres du Programme MAB renforcent le Réseau mondial des réserves de biosphère par des actions pertinentes, notamment la création de comités nationaux multidisciplinaires fonctionnels du MAB ou d'entités équivalentes, et fournissent des fonds et des ressources humaines multidisciplinaires pour une gestion efficace des réserves de biosphère qui englobe la conservation de la biodiversité, le développement durable, la recherche, l'éducation et la gouvernance participative.

Un réseau mondial de réserves de biosphère ouvert à tous et axé sur les résultats est essentiel pour garantir l'intégrité et la résilience des écosystèmes dans le monde entier. Pour favoriser la mission du MAB, tous les États membres de l'UNESCO doivent favoriser la création de réserves de biosphère, en particulier dans les zones à forte biodiversité, notamment les réserves côtières et marines.

L'inclusivité s'applique également à tous les acteurs qui participent à la gestion de la vie

quotidienne des réserves de biosphère. Ces sites sont des territoires modèles pour la participation significative des parties prenantes et des détenteurs de droits. Ils reconnaissent ainsi l'importance des Peuples autochtones et des communautés locales dans la conservation de la biodiversité.

Les réserves de biosphère favorisent un changement social positif. Incarnant la devise du Programme de développement durable à l'horizon 2030 « Ne laisser personne de côté », le Réseau mondial des réserves de biosphère adopte l'égalité comme principe de base, en se focalisant sur l'action en faveur de l'égalité des genres. Il valorise également et crée les conditions pour la participation des jeunes en tant qu'acteurs actuels et futurs de la mise en œuvre du Programme MAB.

Les réserves de biosphère peuvent contribuer à la construction de la paix en jouant un rôle dans les transitions justes et la justice mondiale. Le Réseau mondial des réserves de biosphère peut également fonctionner comme un réseau de solidarité, en soutenant les réserves de biosphère touchées par des conflits ou des catastrophes naturelles. Les réserves de biosphère transfrontières revêtent un intérêt particulier, car elles stimulent la coopération en matière de conservation de la nature et de

### Objective B

développement durable tout en favorisant les relations pacifiques entre pays voisins.

Pour promouvoir la coopération, des plates-formes de partage des connaissances devraient être utilisées par le Réseau mondial des réserves de biosphère, et des programmes de jumelage et d'échange devraient être mis en place entre les réserves de biosphère.

Les réseaux thématiques et géographiques du Programme MAB renforcent leur activité en établissant leurs plans de travail de manière participative, en développant des stratégies de communication efficaces et en fournissant un financement adéquat.

Le Programme MAB valorise la diversité de la famille de l'UNESCO et renforce ses liens

en coopérant avec les différents secteurs de l'Organisation tels que les écoles associées de l'UNESCO, les communautés de l'UNESCO pour l'Éducation au Développement Durable (EDD), les centres de catégorie II de l'UNESCO et les chaires de l'UNESCO, ainsi qu'avec d'autres partenaires des Nations Unies.

Les réserves de biosphère peuvent également servir de sites nationaux pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des ODD et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (2022-2030), ainsi que d'autres conventions mondiales et/ou régionales pertinentes des Nations Unies. À cette fin, les informations doivent être systématisées, interopérables, réutilisables, comparables et transparentes.



### Cible d'action 14

#### Améliorer la représentativité du Réseau mondial des réserves de biosphère en créant de nouvelles réserves de biosphère, en particulier des sites transfrontaliers

- D'ici à 2035, le Réseau mondial des réserves de biosphère comprend au moins une réserve de biosphère de chaque État membre de l'UNESCO et a amélioré la représentativité du Réseau en termes de biomes et d'équilibre géographique.
- D'ici à 2035, le nombre de réserves de biosphère et de sites transfrontaliers dans le Réseau mondial des réserves de biosphère a augmenté de manière significative, reconnaissant qu'un appui supplémentaire est nécessaire dans ce processus.

### Cible d'action 15

#### Réserves de biosphère pour les Peuples autochtones et les communautés locales

- D'ici à 2035, les comités nationaux du MAB et les commissions nationales pour l'UNESCO appuient de manière active les Peuples autochtones et les communautés locales, qui gèrent des territoires et des zones de conservation, pour qu'ils rejoignent le Réseau mondial des réserves de biosphère, en s'assurant de leur consentement préalable, libre et éclairé et de leur participation pleine et effective au processus de désignation des réserves de biosphère.
- D'ici à 2035, toutes les réserves de biosphère concernées garantissent la participation pleine et effective des Peuples autochtones et des communautés locales à leurs processus de désignation, de gestion et de gouvernance.
- D'ici à 2035, le Réseau mondial des réserves de biosphère aide les Peuples autochtones et les communautés locales à améliorer la transmission et l'application de leurs connaissances, pratiques et cultures liées à la nature en tant que composante essentielle des trois fonctions de la réserve de biosphère.

### Cible d'action 16

#### Promouvoir une collecte de données cohérente, un suivi et une évaluation avancées

- D'ici à 2026, les formulaires et procédures de nomination et d'examen périodique des réserves de biosphère sont harmonisés dans un format plus convivial, et ils sont ouverts et accessibles afin de faciliter la collecte cohérente et successive de données de base pour l'examen et l'évaluation des performances des réserves de biosphère.
- D'ici à 2028, le Secrétariat du MAB met en place les mécanismes nécessaires pour assurer la pleine disponibilité des dossiers de nomination, des formulaires d'examen périodique et d'autres documents et données du MAB, en mettant en œuvre la politique d'accès libre adoptée par le CIC en 2014.
- D'ici à 2030, le Secrétariat du MAB fournit des orientations techniques et des outils et procédures interopérables et conviviaux pour évaluer de manière transparente l'efficacité de la gestion des réserves de biosphère et renforcer l'utilisation d'outils numériques pour le suivi.

### Cible d'action 17

#### Renforcer les réseaux thématiques et régionaux du Programme MAB

- D'ici à 2028, tous les réseaux thématiques et régionaux disposent de plans de travail convenus, élaborés en consultation avec diverses parties prenantes, accompagnés de stratégies de sensibilisation et de communication et d'un financement adéquat pour garantir un fonctionnement efficace avec une participation active.

### Cible d'action 18

#### Promouvoir et soutenir les réserves de biosphère côtières et marines

- D'ici à 2028, le Réseau mondial des réserves de biosphère a élaboré des lignes directrices pour relever les défis spécifiques des réserves de biosphère côtières et marines, en appuyant leur nomination, leur gestion et leur suivi.
- D'ici à 2035, le Réseau mondial des réserves de biosphère a assuré une augmentation des réserves de biosphère côtières et marines contribuant à l'objectif de 30 % de la cible 3 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

### Cible d'action 19

#### Encourager le fonctionnement efficace et la représentativité des comités nationaux du MAB ou de leurs équivalents.

- D'ici à 2035, les comités nationaux du MAB, ou équivalents, de chaque État membre sont opérationnels et encouragés à élargir leur composition officielle en suivant des approches multidisciplinaires, transdisciplinaires et intergénérationnelles, en évitant toute forme de discrimination fondée sur le genre, et en incluant des représentants d'institutions scientifiques, d'autorités, d'organes de gouvernance et de gestion des réserves de biosphère ainsi que des parties prenantes, y compris les jeunes, les Peuples autochtones ou les communautés locales.

### Cible d'action 20

#### Développer le réseau des jeunes du MAB

- D'ici à 2027, les réseaux de jeunes du MAB ont élaboré une stratégie de financement et, d'ici à 2030, ont obtenu un financement par le biais de partenariats et d'autres mécanismes financiers, notamment en encourageant les contributions du Réseau mondial des réserves de biosphère.
- D'ici à 2030, le Réseau mondial des réserves de biosphère maintient des opportunités permettant aux jeunes de s'engager activement dans les activités liées au MAB aux niveaux local, national, régional et mondial, y compris par le développement de réseaux de jeunes formels et informels.
- D'ici à 2035, le Réseau mondial des réserves de biosphère a facilité une participation large et stable des jeunes aux processus de prise de décision à tous les niveaux, notamment au sein des réserves de biosphère, afin d'assurer la représentation des jeunes dans tous les organes du Programme MAB, notamment le CIC du MAB, le Comité consultatif international sur les réserves de biosphère (IACBR), les comités nationaux du MAB, les comités de gestion des réserves de biosphère, les organes participatifs des réserves de biosphère et les réseaux régionaux et thématiques.
- De 2026 à 2030, le Secrétariat du MAB, en collaboration avec les bureaux régionaux et locaux de l'UNESCO, les réseaux de réserves de biosphère et les principales parties prenantes, élabore et met en œuvre des activités de développement des capacités adaptées pour au moins 150 jeunes par an, en garantissant une participation diversifiée et inclusive.

### Cible d'action 21

#### Promouvoir l'égalité des genres dans le Programme MAB

- D'ici à 2028, le Secrétariat du MAB a identifié et proposé au CIC une sélection d'éléments sur les données ventilées par sexe (notamment la participation à la gouvernance et aux activités liées aux réserves de biosphère, les avantages reçus, etc.) à intégrer dans les formulaires de candidature, les rapports nationaux et les examens périodiques (notamment les examens à mi-parcours).
- D'ici à 2028, toutes les réserves de biosphère et les Comités nationaux MAB ou équivalents répondent aux inégalités de genre, notamment par des plans d'action pour l'égalité des genres.
- D'ici à 2030, le Programme MAB et son Réseau mondial des réserves de biosphère ont pris des mesures pour combler les lacunes en matière d'égalité des genres dans la gouvernance, en tenant compte des besoins contextuels.
- D'ici à 2035, toutes les réserves de biosphère et les Comités nationaux MAB ou équivalents collectent des données ventilées par sexe afin d'évaluer et d'améliorer leurs progrès vers l'égalité et la justice entre les genres.

### Cible d'action 22

#### Mobiliser la famille de l'UNESCO et les partenaires des Nations Unies et promouvoir les bonnes pratiques par le biais des sites désignés par l'UNESCO

- D'ici à 2030, toutes les réserves de biosphère, avec l'appui de leur Comité national du MAB et de leur Commission nationale pour l'UNESCO, ont pris contact avec les membres concernés de la famille de l'UNESCO – aux niveaux local, national ou international – afin d'entreprendre un travail commun sur la science de la durabilité, l'éducation au développement durable (EDD) et le développement des capacités, et, afin d'améliorer la gestion efficace pour répondre aux critères de désignation des réserves de biosphère, ont étudié les possibilités de synergies avec la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO, le Programme des géoparc mondiaux de l'UNESCO et d'autres programmes scientifiques de l'UNESCO.
- D'ici à 2030, une plateforme d'apprentissage a été mise en place par le Secrétariat du MAB pour mettre en commun les expériences et les enseignements tirés de l'expérience des États membres et des sites désignés par l'UNESCO, en soulignant le rôle des réserves de biosphère pour assurer l'équilibre entre les systèmes économiques, sociaux et écologiques.

### Cible d'action 23

#### Veiller à la mise en place d'un soutien institutionnel prévoyant des ressources financières et humaines suffisantes pour les réserves de biosphère

- D'ici à 2028, les réserves de biosphère, avec le soutien de leurs gouvernements, ont alloué le budget et le personnel nécessaires pour remplir les trois fonctions prévues par les critères du Programme MAB. D'ici à 2028, toutes les réserves de biosphère disposent des ressources et des capacités nécessaires pour mettre en œuvre le Plan d'action stratégique de Hangzhou et ont renforcé les partenariats avec les organisations internationales, nationales et locales afin de fournir un appui technique et financier.
- D'ici à 2030, les partenariats des secteurs public et/ou privé ont été renforcés aux niveaux local, national et international en complétant les ressources humaines et financières des réserves de biosphère.

### Cible d'action 24

#### Promouvoir le développement des capacités par la collaboration entre les réserves de biosphère du Réseau mondial des réserves de biosphère

- D'ici à 2027, toutes les réserves de biosphère, les comités nationaux du MAB et les réseaux régionaux et thématiques ont identifié les besoins en matière de développement des capacités dans le Réseau mondial des réserves de biosphère, auxquels il faut répondre par la mise en œuvre du Plan d'action stratégique de Hangzhou.
- D'ici à 2028, le Secrétariat du MAB, en collaboration avec les bureaux hors siège et d'autres partenaires, sert de mécanisme pour mettre en rapport les besoins en matière de renforcement des capacités et les prestataires de services de renforcement des capacités, en s'appuyant sur les points forts du Réseau mondial des réserves de biosphère.
- De 2026 à 2035, toutes les réserves de biosphère établissent au moins un programme d'échange, de partenariat ou de jumelage pour renforcer la collaboration à long terme et le partage des connaissances et de bonnes pratiques au sein du Réseau mondial des réserves de biosphère.

### Cible d'action 25

#### Favoriser la solidarité au sein du Réseau mondial des réserves de biosphère

- D'ici à 2028, le Réseau mondial des réserves de biosphère, par l'intermédiaire du Secrétariat du Programme MAB, a élaboré des approches modèles pour les réserves de biosphère situées dans des régions touchées par des conflits, en encourageant la collaboration communautaire et en favorisant le dialogue, la paix et la prévention et résolution des conflits, conformément au mandat de l'UNESCO.
- D'ici à 2030, le Réseau mondial des réserves de biosphère, avec le soutien du Secrétariat du MAB, a mis en place un mécanisme pour mobiliser le soutien du réseau et maintenir ou rétablir des réserves de biosphère dans des régions touchées par les conflits, les situations de post-conflit ou les catastrophes naturelles,

### Cible d'action 26

#### Améliorer la communication au sein du Réseau mondial des réserves de biosphère

- D'ici à 2030, le Réseau mondial des réserves de biosphère communique de manière innovante, inclusive et transparente, en tenant compte de l'hétérogénéité technologique entre les régions et communautés, en s'adressant à un large éventail de publics et en accordant la priorité à la sensibilisation des principales parties prenantes de la société.
- D'ici à 2030, le Réseau mondial des réserves de biosphère, avec l'appui du Programme MAB, a mis au point et utilise des outils et des plateformes de communication efficaces, interopérables, accessibles et conviviaux pour faciliter le développement des capacités, le partage des connaissances et l'éducation au développement durable, et pour renforcer les partenariats entre les réserves de biosphère et les réseaux du MAB, en encourageant la paix et une large participation au-delà des frontières.
- D'ici à 2030, chaque réserve de biosphère a développé et utilise des outils et plateformes de communication efficaces, interopérables, accessibles et conviviaux.

# Objectif C:

**Développer la recherche et partager les connaissances et les enseignements tirés de l'expérience du Réseau mondial des réserves de biosphère pour faciliter la vie en harmonie avec la nature, s'aligner sur les ODD et inspirer et influencer les futurs durables et les accords post-2030.**

Compte tenu du rôle pionnier du Programme MAB en tant que programme scientifique intergouvernemental, il est particulièrement important de surveiller la mesure dans laquelle les réserves de biosphère permettent de créer les conditions favorables à un changement en profondeur conduisant à « vivre en harmonie avec la nature », et appuient la mise en œuvre de la Décennie internationale des sciences au service du développement durable (2024-2033) et de l'appel pour « l'Action sur la liberté et la sécurité des scientifiques » lancé par l'UNESCO. Comme le Plan d'action stratégique de Hangzhou (2026-2035) coïncide avec la fin des ODD (2015-2030) et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (2022-2030), et qu'il se prolonge au-delà de 2030, il devra tenir compte des enseignements tirés de l'expérience, des réussites, des défis et des besoins émergents.

Bien que les réserves de biosphère désignées par l'UNESCO soient établies sous la juridiction des États, l'expérience de longue date du Programme MAB et du Réseau mondial des réserves de biosphère avec les utilisateurs et les gestionnaires des ressources naturelles renouvelables pourrait sans aucun doute fournir des idées utiles sur la façon de protéger et d'assurer l'utilisation durable de la biodiversité en haute mer et au-delà des juridictions nationales, en collaboration avec les organisations concernées, notamment la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO et la Décennie de l'océan des Nations Unies.

Le Réseau mondial des réserves de biosphère est un réseau international unique qui dispose de l'expérience et des partenariats nécessaires pour mener des recherches inter et transdisciplinaires, axées sur les solutions, intégratives, interactives et émergentes en vue d'un avenir durable et d'un changement en profondeur. Le réseau offre de nombreuses possibilités de développement, de collaboration et de partenariat avec divers détenteurs de connaissances tels que les populations autochtones et les communautés locales, les organisations non gouvernementales et les entreprises, entre autres. Les réserves de biosphère servent de laboratoires vivants et de sites d'apprentissage, en contribuant à la recherche internationale qui favorise les partenariats entre les réserves de biosphère, les universités et les institutions de recherche.

Les réserves de biosphère devraient être renforcées pour améliorer les moyens de subsistance et le bien-être socio-économique au niveau local grâce à toutes les formes de connaissances, de science, d'éducation, de culture et de financement. Il s'agit notamment de respecter le consentement libre, préalable et éclairé des Peuples autochtones et des communautés locales, de revitaliser les cultures et les économies locales afin de protéger les valeurs traditionnelles et de combiner les savoirs autochtones et locaux avec la science et la technologie, afin de mettre en place des pratiques et des modes de vie durables pour l'avenir.

Objective C

## Cible d'action 27

**Renforcer la participation des institutions scientifiques nationales et des collaborations scientifiques à la mise en œuvre du Programme MAB**

- D'ici à 2030, 80 % des États membres comptent au moins une institution scientifique nationale ou une initiative de recherche participant à des programmes de recherche internationaux liés au Programme MAB et/ou aux réserves de biosphère.
- D'ici à 2035, des interactions synergiques ont été développées entre le Programme MAB et d'autres programmes scientifiques mondiaux transdisciplinaires avec lesquels le Programme MAB et son Réseau mondial des réserves de biosphère doivent collaborer et être mieux intégrés, en explorant les réserves de biosphère reconnues comme sites privilégiés de recherche.

## Cible d'action 28

**Faciliter la recherche et le suivi pour promouvoir une « vie en harmonie avec la nature ».**

- D'ici à 2028, le Programme MAB encourage et soutient la recherche sur les perceptions mondiales concernant la « vie en harmonie avec la nature ».
- D'ici à 2030, le Programme MAB encourage et soutient la recherche sur de nouveaux moyens de subsistance, l'égalité des genres et les programmes de démonstration qui intègrent les savoirs autochtones et locaux, font participer les jeunes et communiquent des informations scientifiques sur les solutions durables par le biais d'une éducation et d'une formation transformatrices, afin d'appuyer les personnalités locales influentes et les décideurs en matière de gestion.
- D'ici à 2035, toutes les réserves de biosphère ont conduit au moins un projet interdisciplinaire et/ou transdisciplinaire de recherche et de suivi, partageant des informations sur la transition vers des pratiques durables à la fois au sein du Réseau mondial des réserves de biosphère et du Programme MAB, et au-delà.

## Cible d'action 29

**Supprimer les obstacles à la paix, à l'équité, à l'égalité des genres et à la justice intra et intergénérationnelles au sein du Réseau mondial des réserves de biosphère**

- D'ici à 2030, le Programme MAB crée un cadre multidisciplinaire complet visant à lever les obstacles à la paix, à l'équité, à l'égalité des genres et la justice intra- et intergénérationnelles, fondé sur des études de cas au sein du Réseau mondial des réserves de biosphère, et encourage la collaboration internationale pour mettre en commun les connaissances, faire part des réussites et tirer les enseignements de ces expériences.

### Cible d'action 30

#### Faire progresser la science ouverte et la science citoyenne et promouvoir l'utilisation d'outils innovants et efficaces et faciliter l'implication des parties prenantes

- D'ici à 2028, le Programme MAB facilite, favorise et permet le développement de la science ouverte et de la science citoyenne dans et entre les réserves de biosphère en tirant parti de la collaboration internationale et des partenariats avec les universités et les institutions de recherche, en faisant participer toutes les parties prenantes, notamment les jeunes, les Peuples autochtones et les communautés locales.
- D'ici à 2030, toutes les réserves de biosphère emploient des méthodes innovantes d'engagement des parties prenantes pour faciliter la production de connaissances solides et exploitables, en reconnaissant les différents modes de connaissance et en accompagnant la médiation, la résolution des conflits et les approches inclusives.

### Cible d'action 31

#### Favoriser l'utilisation des réserves de biosphère comme sites d'apprentissage pour un avenir durable

- D'ici à 2028, le Programme MAB évalue la manière dont les réserves de biosphère contribuent à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, des conventions de Rio, des ODD et d'autres accords environnementaux pertinents ; il analyse, documente et communique les raisons des succès et des échecs ; et il contribue à la cohérence et à la convergence des accords post-2030.
- D'ici à 2030, le Programme MAB facilite l'élaboration de stratégies de recherche dans les réserves de biosphère, pour des activités allant de l'échelle locale à l'échelle mondiale, en établissant et mettant en œuvre des partenariats efficaces avec des universités ou institutions de recherche locales.
- D'ici à 2030, le Programme MAB renforce la visibilité des réserves de biosphère en tant que sites d'apprentissage et de recherche pour les accords multilatéraux sur l'environnement actuels et post-2030, y compris le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, les conventions de Rio et les autres objectifs post-2030, positionnant ainsi le réseau pour soutenir la recherche, l'expérimentation et le développement d'outils et d'approches pour la gouvernance.

### Cible d'action 32

#### Favoriser les partenariats de recherche au sein de la famille de l'UNESCO et dans et entre les sites désignés par l'UNESCO

- D'ici à 2030, le Programme MAB conçoit, facilite et lance des projets de collaboration internationale post-ODD, ancrés dans la recherche interdisciplinaire, sur les conditions écologiques, sociales et économiques de l'habitabilité de la planète au vingt-deuxième siècle et au-delà, permettant une collaboration et des partenariats de recherche entre les différents membres de la famille de l'UNESCO, notamment en ce qui concerne les programmes, les chaires, les centres de catégorie II et les sites désignés par l'UNESCO, ainsi que les initiatives connexes des Nations Unies.

### Cible d'action 33

#### Associer les savoirs autochtones et locaux à la science et à la technologie au service de la durabilité

- D'ici à 2030, le Programme MAB a élaboré et mis en œuvre une initiative spécifique, respectant le consentement libre, préalable et éclairé, qui associe les savoirs autochtones et locaux aux connaissances scientifiques, aux technologies émergentes et aux innovations, afin de gérer durablement les réserves de biosphère et de mieux faire face aux problèmes émergents et aux crises environnementales.
- De 2026 à 2035, le Programme MAB a inventorié et évalué divers systèmes de connaissances dans l'ensemble du Réseau mondial des réserves de biosphère et formule des bonnes pratiques pour leur enregistrement, leur conservation, leur publication, leur valorisation et leur diffusion dans une optique de durabilité.

### Cible d'action 34

#### Combinaison de l'éducation, la science et la culture pour la durabilité

- D'ici à 2028, le Programme MAB a lancé des programmes d'action qui associent la diversité biologique et culturelle au service de la durabilité et de la paix entre les humains, et entre les humains et la nature.
- D'ici à 2028, le Programme MAB explore et collabore avec des partenaires pour diffuser et intégrer les principes et les connaissances des réserves de biosphère, en s'appuyant sur les principes de l'éducation en vue du développement durable (EDD), dans les activités des centres éducatifs, universités, Chaires UNESCO, programmes scolaires, d'éducation informelle et continue et de formation professionnelle, à l'intérieur et à l'extérieur des réserves de biosphère, notamment par le biais du Réseau des écoles associées de l'UNESCO, du Réseau mondial EDD pour 2030, du Partenariat pour une éducation verte ainsi que des efforts de l'UNESCO en matière d'éducation à l'eau et de culture océanique.
- D'ici à 2030, le Programme MAB favorise la création et l'élaboration de matériel didactique dans chaque réserve de biosphère à l'intention des écoles primaires et secondaires.
- D'ici à 2030, le Programme MAB facilite et met en œuvre des projets combinant l'éducation, la science, la culture et la communication pour assurer un avenir durable et la paix, conformément à l'éducation à la citoyenneté mondiale, avec la participation active et effective de l'ensemble de la famille UNESCO, en particulier les Comités nationaux MAB et les Commissions nationales pour l'UNESCO.

# Suivi et évaluation du Plan d'action stratégique de Hangzhou

# 3

Le Secrétariat du MAB, conformément aux décisions du Conseil international de coordination du MAB, coordonnera le développement d'actions appropriées, établira une périodicité et un calendrier, et concevra et mettra en œuvre un système solide de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre et des résultats du Plan d'action stratégique, y compris un niveau de conformité associé. Ce processus sera guidé par les principes de participation, d'apprentissage, d'utilité, de transparence et d'intégration des enseignements tirés de l'expérience.

